

FRANC PARLER

Le bulletin du Centre d'action sur la sécurité du revenu

Été 2004

BLÂME DU SYSTÈME INFORMATIQUE ACCENTURE

par Sarah Blackstock, chercheure et analyste
des politiques (CASR)

Dans son budget de mai, le gouvernement ontarien a annoncé une hausse de 3% des barèmes d'aide sociale. Cependant, on apprend que cette hausse ne peut être inscrite dans le système informatique actuel, pour lequel le ministère des Services sociaux et communautaires a dépensé plus de 500 millions de dollars.

Selon le ministère, les bénéficiaires de l'aide sociale ne pourront voir cette hausse de 3% reflétée sur leur chèque mensuel avant mars 2005.

Même si certains ont vite tenté de limiter à Accenture la responsabilité de ce fiasco, le gouvernement précédent est également à blâmer.

D'ici là, les prestataires recevront deux «paiements spéciaux». Ces paiements forfaitaires ne sont pas censés être considérés comme un revenu et ne tiendront pas compte des niveaux de revenu ou de la dimension des familles autrement que pour distinguer les prestataires célibataires des familles. À la fin de septembre et à la fin de novembre, les célibataires inscrits au POSPH recevront 110\$ et les familles, 200\$. Au début d'octobre et de décembre, les célibataires

inscrits à Ontario au travail recevront 65\$ et les familles, 135\$.

L'incapacité du système informatique de 500 millions mis sur pied par la firme Accenture, l'ex-Andersen Consulting, à traiter la hausse de 3% surprendra peu le personnel des cliniques juridiques et les bénéficiaires de l'aide sociale. Ce système connaît depuis ses tous débuts d'importantes difficultés qui se sont avérées frustrantes aussi bien pour les clients que pour le personnel des cliniques et les pourvoyeurs de services.

Même si certains ont vite tenté de limiter à Accenture la responsabilité de ce fiasco, le gouvernement précédent est également à blâmer. De fait, des spécialistes en informatique semblent convenir que ce système est mal conçu et grossièrement hors de prix.

DANS CE NUMÉRO

Blâme du système informatique Accenture.....	1
Causes plaidées par le CASR.....	2
Lutter contre la pauvreté en Ontario.....	3
Une clinique de Windsor en deuil du budget provincial.....	5
Le projet ontarien d'organisation communautaire inter-cliniques (POOCIC).....	6
Un autre scandale fédéral.....	7
Défense post-budget de la politique d'aide sociale.....	8
Nouvelles du conseil d'administration.....	9

CENTRE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU

425 rue Adelaide Ouest, 5^e étage, Toronto (Ont.) M5V 3C1
(416) 597-5820; 1-866-245-4072 (sans frais); (416) 597-5821 (fax)
www.incomesecurity.org

Il est bon de se rappeler que c'est le gouvernement précédent qui a décidé de l'orientation de ce projet.

Il est évident que le temps était venu de remplacer un système informatique vieux de 30 ans. Il nous fallait un système amélioré, mieux à même de gérer des dossiers, de libérer du temps pour les services du personnel aux clients, de s'assurer que les clients recevaient tous les avantages auxquels ils et elles avaient droit et de limiter les entraves de la bureaucratie à leur égard.

Cependant, le système a surtout été conçu dans le but de policer de manière agressive les personnes inscrites à l'aide sociale et de trouver des façons de leur refuser des avantages. Le gouvernement précédent n'a jamais eu pour intention de mieux répondre aux besoins des personnes employées ou assistées sociales, ni d'assurer une meilleure imputabilité publique. Le système a été conçu de façon à empêcher les travailleurs sociaux d'user de discrétion dans leurs rapports avec leurs clients, en les forçant plutôt à policer à l'extrême les clients de façon à en décréter plusieurs inadmissibles à l'aide sociale.

La visibilité récente du scandale d'Accenture offre un créneau important aux militants-es anti-pauvreté et aux représentants-es pour souligner le nombre élevé de problèmes et d'incohérences du système actuel d'assistance sociale, résultats des politiques mesquines et mal informées qui constituent le fondement du système.

.....

POINTS SAILLANTS DES CAUSES PLAIDÉES PAR LE CASR

par Jackie Chic, directrice de la représentation et des services juridiques, CASR

Contestation de la récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants: Le CASR envisage de contester la récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants, de concert avec des partenaires communautaires. On espère que cette contestation s'ajoutera aux pressions réclamant une révision de la mesure de récupération annoncée par le gouvernement ontarien ce printemps. Le supplément n'est pas récupéré lorsque les parents ont un emploi. Cette mesure est donc symptomatique du fossé bâti de toutes pièces entre les gens qui doivent compter sur l'assistance sociale et les travailleuses et travailleurs au salaire minimum, bref, les pauvres «indignes» et «dignes».

Bannissement à vie: Le CASR s'est joint au Fonds d'action et d'éducation des femmes (FAEJ), à l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, au Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN), au Comité de la Charte et des questions de pauvreté, au Comité d'orientation sur l'aide sociale et à l'Ontario Social Security Network pour intervenir dans la cause *Broomer et al.* Il s'agissait d'un recours fondé sur l'inconstitutionnalité du bannissement à vie de l'aide sociale, une sanction imposée automatiquement aux personnes reconnues coupables de «fraude» à l'aide sociale. Cette cause devait être plaidée l'automne dernier mais elle a été ajournée jusqu'au printemps pour permettre au nouveau gouvernement provincial de décider de sa position. L'affaire s'est réglée à l'avantage des demandeurs. À la fin de 2003, le gouvernement a levé le bannissement à vie ainsi que ceux de trois et six mois.

Cohabitation avec un conjoint: Le gouvernement ontarien a porté en appel l'arrêt *Falkiner* (la cause qui avait permis d'abroger la définition de «conjoint» inscrite par le gouvernement Tory dans la *Loi sur les prestations familiales*). Cependant, il a également demandé à la

Cour suprême du Canada de retarder jusqu'à l'automne l'audience qui devait avoir lieu en mars 2004. La province a dit avoir besoin de plus de temps pour revoir ses politiques. Nous espérons qu'elle reconsidérera son recours en appel de cette décision. Lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, les Libéraux ont dit que les Tories ne devraient pas porter l'arrêt *Falkiner* en appel.

Le CASR voulait demander le statut d'intervenant dans cette cause pour appuyer, en coalition avec l'African Canadian Legal Clinic, la conclusion de la Cour d'appel de l'Ontario selon laquelle le gouvernement n'a pas plus le droit d'exercer de discrimination fondée sur la réception de l'assistance sociale qu'il n'a le droit de le faire pour des motifs de sexe, de race ou de déficiences mentales ou physiques. Nous souhaitons que le tribunal comprenne l'impact de la pauvreté sur les gens qui souffrent déjà du préjudice reconnu par les motifs énumérés à l'article 15. Nous connaissons sous peu les intentions du gouvernement.

Les REEE et Ontario au travail: Le CASR collabore avec les West Scarborough Community Legal Services pour contester l'incohérence du traitement des Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) dans le cas des bénéficiaires d'aide sociale. Même si les REEE sont parfois traités comme des fiducies exclues du calcul des biens familiaux pour décider de l'admissibilité au programme OT, il arrive aussi qu'OT réclame la liquidation des REEE, pour les sacrifier aux besoins de base de la famille avant que celle-ci ne devienne admissible à ses prestations. Tout comme la récupération par OT du Supplément de la prestation nationale pour enfants, le fait d'exiger des familles qu'elles épuisent leurs REEE avant d'avoir droit aux prestations d'OT porte préjudice aux enfants les plus vulnérables au plan économique. Nous travaillons à une stratégie de communication média et de développement communautaire pour mettre

en lumière l'importance de ces enjeux pour les Ontariens-nes à faible revenu.

Décisions de réévaluation de l'admissibilité au POSPH: Le CASR demandera à intervenir dans une cause amorcée par la Grey-Bruce Community Legal Clinic pour contester le test adopté par le Tribunal de l'aide sociale (TAS) lors d'une décision récente de réévaluation. Nous allons demander à la Cour divisionnaire de dire au TAS qu'une audience de réévaluation du POSPH ne peut se résumer à une seconde opinion au sujet des conditions médicales ayant mené à la subvention initiale. Nous soutiendrons plutôt que lorsque le TAS réévalue l'admissibilité d'un-e bénéficiaire du POSPH, il doit constater une amélioration matérielle de la condition de cette personne avant de pouvoir mettre fin aux prestations. Une cause semblable est présentement traitée par la Clinique juridique Stormont, Dundas et Glengarry.

Il s'agit d'une question de justice pour les bénéficiaires du POSPH qui sont soumis-es à des réévaluations périodiques. Ce processus a été créé pour réévaluer les conditions qui pouvaient connaître une éventuelle amélioration. Il n'a pas été conçu pour menacer les prestations d'un-e bénéficiaire si sa condition demeure identique. Malheureusement, certains magistrats du TAS croient être en droit de ne pas tenir compte de la décision initiale d'admissibilité et de mettre fin aux prestations, même en l'absence de toute amélioration de l'affection incapacitante initiale.

.....

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN ONTARIO

par Dana Milne, organisatrice provinciale (CASR)

Campagne «L'Ontario a besoin d'une augmentation!»

Les barèmes insuffisants d'aide sociale et la faiblesse du salaire minimum sont deux des principaux facteurs de la pauvreté en Ontario.

Les responsables de la campagne «L'Ontario a besoin d'une augmentation!» militent depuis deux ans pour faire augmenter le salaire minimum à 10 \$ l'heure et les barèmes d'aide sociale à un niveau qui reflète le véritable coût de la vie. Ils et elles ont récemment ajouté à leurs revendications la nécessité de mettre fin aux mesures de récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) auprès des familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral a annoncé une hausse de 30 cents l'heure du salaire minimum jusqu'au niveau de 8\$/heure en 2007. Il a également annoncé une hausse de 3% des barèmes de l'aide sociale et une révision de la récupération du SPNE.

L'objectif d'une hausse réelle du salaire minimum et des barèmes d'OT et du POSPH appellera clairement une mobilisation de longue haleine.

Même si l'on peut se réjouir de ces réformes après une décennie de harcèlement des pauvres, il est clair qu'elles demeurent bien inférieures aux conditions essentielles à la survie des gens à faible revenu. Bon nombre de ces personnes participant à la campagne se disent déçues des changements annoncés, n'y voyant que des réformes de pacotille.

Selon notre expérience, l'objectif d'une hausse réelle du salaire minimum et des barèmes d'OT et du POSPH appellera clairement une mobilisation de longue haleine. Des rencontres avec les députés

provinciaux nous apprennent que le gouvernement libéral ne croit tout simplement pas la population prête à tolérer des budgets accrus d'assistance sociale ou les entreprises capables de survivre en payant un salaire minimum de 10\$/heure. Nous avons tout de même confiance que les contre-arguments pertinents et notre militantisme déterminé dans cette campagne permettront des gains réels en bout de ligne.

Le 2 octobre prochain, la campagne «L'Ontario a besoin d'une augmentation!» va émettre un bulletin sur la performance des Libéraux dans les enjeux de la lutte contre la pauvreté, après un an de pouvoir. À cette occasion, les responsables de la campagne vont encourager les groupes à organiser leurs propres événements aux quatre coins de la province afin de sensibiliser la population au problème de la pauvreté et de multiplier les pressions politiques.

Pour participer à cette campagne dans votre localité, veuillez communiquer avec Kim Fry à la Coalition ontarienne pour la justice sociale, par courriel au ocsj@ocsj.ca ou par téléphone au (416) 441-3714.

Pour être tenu-e au courant des futurs événements et rencontres de «L'Ontario a besoin d'une augmentation!», inscrivez-vous à notre liste de diffusion électronique en adressant un courriel à Kim Fry à ocsj@ocsj.ca. Des mises à jour et des matériaux de promotion de cette campagne sont également disponibles sur le site Web du CASR, au www.incomesecurity.org.

Réclamer une augmentation

Au CASR, nous connaissons l'importance d'un solide mouvement anti-pauvreté et nous avons pris le parti d'appuyer et de joindre les personnes qui tiennent tête aux conditions qui les appauvrissent.

Le 26 mars, dans le cadre de cette campagne, des cliniques juridiques et des

militants-es anti-pauvreté de toute la province ont organisé à Kenora, Red Lake, Thunder Bay, Ottawa, Peterborough, Northumberland County, Windsor, Etobicoke, Scarborough et Toronto des forums, des rassemblements et des rencontres avec leurs députés provinciaux pour exiger l'augmentation du salaire minimum à 10\$ et des hausses des barèmes du POSPH et d'OT qui reflètent réellement le coût de la vie. Les députés ont bien reçu ce message et plusieurs ont promis de le communiquer à leur caucus.

Cependant, comme le budget provincial devait être publié le 18 mai, les membres de la coalition tenaient particulièrement à maintenir l'attention publique sur les barèmes. Voilà pourquoi lorsque Jim Youngs, un militant de Sarnia dans le dossier du POSPH, a communiqué avec le CASR pour nous informer qu'il comptait marcher 250 kilomètres de Sarnia à Toronto pour exiger une hausse de ces barèmes, nous nous sommes vite ralliés à son projet.

Marche pour la dignité

Le 28 avril, Youngs et un courageux groupe d'environ 20 personnes âgées, handicapées ou assistées sociales sont arrivées à Toronto après cinq longues journées de marche.

Après un rassemblement bruyant et dynamique, une petite délégation a rencontré la ministre Papatello.

La journée suivant, ces militants-es ont marché sur Queen's Park, forts-es du soutien de plus de 300 personnes venues d'aussi loin qu'Owen Sound et Peterborough.



Après un rassemblement bruyant et dynamique, une petite délégation comprenant les marcheurs et des

représentants du CASR, de Community Legal Assistance Sarnia, de l'Ontario AIDS Network et des Travailleur/euses Canadien/nes unis de l'automobile a rencontré la ministre des Services sociaux et communautaires, Sandra Papatello, pour insister une fois de plus sur l'extrême pauvreté des personnes assistées sociales et sur l'urgence d'une hausse des barèmes de l'aide sociale.



**UNE CLINIQUE DE WINDSOR
EN DEUIL DU BUDGET
PROVINCIAL**

par Marion Overholt, avocate-conseil (Legal Assistance of Windsor)

Le 9 juin 2004, 150 personnes se sont rassemblées à Windsor pour un service commémorant l'absence d'un souci suffisant des personnes à faible revenu dans le nouveau budget provincial. Nous avons alors paraphé un parchemin rappelant notre intention de voir réellement appliqué en Ontario l'article 25 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. C'est cet article qui définit notre droit à l'alimentation, au logement et au soutien, sans égard aux causes de la perte de nos moyens de subsistance.

Malheureusement, un orage électrique a entravé notre marche jusqu'aux bureaux de Sandra Papatello. Nous avons toutefois laissé sur le seuil de sa porte notre couronne funéraire, intitulée «Souvenez-vous des pauvres».



Nous allons également rencontrer la ministre pour lui présenter nos parchemins et pour lui demander de s'engager à proposer des hausses substantielles des barèmes de l'aide sociale et du salaire minimum.

Nous avons organisé cet événement pour manifester notre découragement lorsqu'il est devenu évident que le gouvernement n'allait pas adopter de hausses significatives des barèmes. Nous espérons réaffirmer ensemble notre engagement à obtenir justice pour les personnes à faible revenu.

Les organisateurs et organisatrices appartenaient à notre sous-comité du lobbying de la coalition Taking Action Against Homelessness Together. Le rôle joué par la clinique au sein de ce comité consiste à faire valoir la nécessité de réformes juridiques dans ce forum politique et populaire. Nous essayons de créer des liens entre les organismes de service social et les militants-es du milieu communautaire. À Windsor, nos communautés syndicales et religieuses prennent vigoureusement parti depuis des années pour les personnes à faible revenu. Nous voulons communiquer clairement à notre député provincial que 3%, c'est insuffisant.

Nous prévoyons que le gouvernement va se livrer à des consultations et apporter des modifications mineures à l'administration de l'assistance sociale. Toutes améliorations seront bien sûr les bienvenues, mais nous croyons qu'une hausse substantielle des barèmes demeure cruciale pour le mieux-être immédiat de notre collectivité.

LE PROJET ONTARIEN D'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE INTER- CLINIQUE (POOCIC)

par Dana Milne, organisatrice provinciale (CASR)

Le système de cliniques juridiques communautaires de l'Ontario doit son existence aux efforts d'organisation de personnes de toute la province qui ont exigé des services juridiques gratuits et une meilleure représentation auprès du gouvernement. Toutefois, avec la progression de la pauvreté dans la province et la surcharge de cas à traiter pour les cliniques juridiques, sans oublier un financement minimal ou absent pour le développement communautaire, le volet «communautaire» du travail des cliniques s'est lentement érodé. Le POOCIC se propose de changer cela.

Il s'agit d'un groupe de travail inter-clinique réunissant des auxiliaires juridiques communautaires, des avocats-es et des directeurs et directrices de cliniques qui veulent s'assurer que l'organisation communautaire demeure partie intégrante du travail des cliniques juridiques dans toute la province.

En juin 2004, plus de 25 personnes venant de différentes cliniques ont assisté à la première rencontre face à face des gens du POOCIC. Trois nouveaux comités ont alors été formés pour 1) réclamer un financement et des ressources réservés au développement communautaire, 2) demander la création de groupes de travail en développement communautaire dans chaque région, 3) élaborer de meilleurs moyens de mesurer la valeur et l'efficacité du travail d'organisation communautaire et 4) créer des ressources d'organisation communautaire et des ateliers pour former et soutenir le personnel des cliniques, les

activistes et les représentants-es populaires.

Pour en savoir plus à propos du POOCIC et pour découvrir des méthodes efficaces d'organisation communautaire, ainsi que des liens et des rapports pertinents, visitez le site du POOCIC à www.opicco.org.

•••••

UN AUTRE SCANDALE FÉDÉRAL

par Jackie Chic, directrice de la représentation et des services juridiques (CASR) et Deena Ladd, directrice administrative (Toronto Organizing for Fair Employment)

Sous la surface du scandale des commandites se love un problème monstre d'une telle ampleur qu'il pourrait donner de graves maux de tête au Premier ministre Paul Martin.

Pendant que les chômeuses et les chômeurs se débattent pour boucler les fins de mois avec leurs maigres prestations d'assurance-emploi – à condition d'avoir été admissibles aux prestations en premier lieu – les surplus de la caisse de l'A-E ont atteint 44 milliards de dollars. En même temps qu'elle attirait l'attention sur le scandale des commandites, la vérificatrice générale Sheila Fraser a souligné que le programme d'A-E ne nécessitait pas plus qu'un coussin de 15 milliards pour répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs, même en cas de grave crise économique.

Ces surplus proviennent directement des réformes apportées à l'ancien régime d'assurance-emploi en 1996. Paul Martin avait alors été un des principaux architectes et promoteurs des coups de barre qui ont gravement réduit le nombre de personnes habilitées à recevoir des prestations d'A-E lorsqu'elles perdent et ne peuvent retrouver un emploi. Le pourcentage de sans-emploi admissibles à recevoir des prestations a

chuté dramatiquement depuis ces changements. Dans l'ensemble, la couverture du régime est passée des trois quarts des sans-emploi en 1990 à moins de 40 % aujourd'hui. Dans de nombreuses villes, moins d'un quart des chômeuses et chômeurs reçoivent de l'A-E.

Pendant que les coffres du gouvernement se remplissent, les sans-emploi empêchés de récupérer les prestations qu'elles et ils ont payées doivent quémander l'aide sociale et tomber dans la pauvreté.

Tout le monde travaille fort, et nous prenons bonne note des déductions d'A-E sur nos chèques de paye. Ces déductions sont censées assurer un niveau minimum de sécurité – un maigre 55 % de notre salaire pour un maximum de 413 \$ par mois – si nous nous retrouvons sans emploi. Cependant, plusieurs travailleuses et travailleurs constatent qu'il est difficile d'obtenir des prestations en cas de besoin. C'est le cas, par exemple, du personnel des hôtels et des restaurants mis à pied pendant la crise du SRAS l'an dernier. Il est d'autant plus grave que 44 milliards de dollars durement gagnés par cette population s'accumulent dans le fonds de recettes générales du gouvernement – le même fonds d'où sont sortis les 100 millions des fameux contrats fédéraux de commandite.

Pendant que les coffres du gouvernement se remplissent, les sans-emploi empêchés de récupérer les prestations qu'elles et ils ont payées doivent quémander l'aide sociale et tomber dans la pauvreté. Il faut noter que les restrictions au programme d'A-E se reflètent dans les règles de l'aide sociale. En d'autres mots, les sans-emploi

peuvent se voir privés de toute source de revenu.

Il s'agit d'un ironique retour en arrière. En effet, l'assurance-chômage a d'abord été instaurée en 1940 en réaction à une révolte des sans-emploi, que le Premier ministre R.B. Bennett avait obligés à travailler dans des «camps de secours», situés aux confins du nord de l'Ontario et de la C.-B. Ces travailleurs, jetés dans des conditions inhumaines pour 20 cents par jour, ont clamé que l'absence d'emplois ne tenait pas à leurs défauts personnels mais à des déficiences structurelles de l'économie. Ils ont réclamé un programme d'A-E qui reconnaisse ce fait. Et ce fut bel et bien le sens du programme original d'A-E. Mais le gouvernement l'a présenté comme une façon de dégraisser les effectifs des assistés sociaux.

Or, voici que les réformes de 1996 renvoient les sans-emploi demander l'aide sociale. Et nous assistons à un retour en force du blâme de la «mentalité» ouvrière, qui prévalait avant l'instauration du programme d'A-E.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, les surplus accumulés pénalisent particulièrement les femmes et les personnes immigrantes et handicapées, surreprésentées dans les emplois à temps partiel ou précaires et donc moins susceptibles d'arriver à travailler le nombre d'heures requises pour atteindre le seuil d'admissibilité.

En 2001, les chômeuses canadiennes n'étaient que 33 % à recevoir de l'A-E, en regard de 44 % de leurs collègues masculins. Le nombre d'heures requis pour pouvoir participer au programme a doublé et même triplé dans certaines régions, tandis que la durée de la période de prestations a été réduite jusqu'à la moitié de celle qui existait en 1990. Pour couronner le tout, le taux de prestations est tombé à 55 % du salaire hebdomadaire moyen. Pour les personnes gagnant le salaire minimum, c'est l'annonce d'un désastre presque

certain. Et ce sont ces personnes qui risquent le plus de se voir refuser des prestations parce qu'elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires et à court terme qui ne leur permettent pas d'accumuler le nombre d'heures suffisant pour être admissibles. Ce sont bien sûr les gens à faible salaire qui ont le plus besoin de protection. Et évidemment, les femmes et les personnes immigrantes et de couleur sont surreprésentées dans cette catégorie.

Avant les changements de 1996, l'A-E devait simplement rentrer dans ses frais. Le point d'équilibre était calculé sur une base trisannuelle de paiements. Mais la réforme législative de 1996 a mis fin à l'interdiction d'accumuler des surplus dans la caisse de l'assurance-emploi.

Le CASR travaille présentement avec différents groupes communautaires et syndicaux pour obtenir les changements qui s'imposent au régime d'A-E.

•••••

DÉFENSE POST-BUDGET DE LA POLITIQUE D'AIDE SOCIALE

par Sarah Blackstock, chercheure et analyste
des politiques (CASR)

Le budget de mai 2004 du nouveau gouvernement libéral a déçu de nombreuses personnes à faible revenu et militant-es anti-pauvreté en Ontario. Une maigre augmentation de 3 % des barèmes d'aide sociale signifie que beaucoup de gens devront continuer à choisir entre mettre du pain sur la table ou payer le loyer.

Cependant, le simple fait qu'il y ait eu une augmentation résulte en grande partie de l'activisme et des revendications des militant-es anti-pauvreté de tout l'Ontario. En début de mandat, les Libéraux avaient

annoncé qu'ils ne pourraient tenir leur promesse d'augmenter l'aide sociale de 2 à 3 % dans un avenir rapproché. Ils en blâmaient un déficit de 5,6 milliards de dollars et se disaient les mains liées.

Refusant d'accepter une telle justification et insistant sur la nécessité absolue d'une rapide augmentation des prestations d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les activistes ont lancé une mobilisation qui a virtuellement empêché le nouveau gouvernement de ne PAS augmenter les barèmes. De mémoires en audiences prébudgétaires, de pressions sur les députés-es en organisation de pétitions, de manifestations et de marches, une vaste gamme de voix ont clairement indiqué au gouvernement qu'il n'avait d'autre choix que de hausser les barèmes d'aide sociale.

La participation des cliniques juridiques et des groupes communautaires à cette révision du SPNE sera cruciale au cours de l'année à venir.

Le budget de mai parlait également d'une révision de la mesure de récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants auprès des familles bénéficiaires de l'aide sociale. Encore là, c'est surtout aux pressions exercées par les personnes à faible revenu et leurs alliés-es qu'il faut attribuer le succès de cette revendication.

La participation des cliniques juridiques et des groupes communautaires à cette révision du SPNE sera cruciale au cours de l'année à venir. Notre expertise sur les terribles conséquences et le caractère discriminatoire de cette mesure de récupération pour les familles pèsera lourd dans le processus de révision. La mise au ban de cette mesure dépendra également de notre analyse de la notion ambiguë de

«piège de l'aide sociale». Elle occulte souvent les causes profondes de la pauvreté qui pousse les gens vers l'aide sociale; elle masque les problèmes de salaires déprimés, de travail précaire et d'absence d'avantages sociaux pour les employés-es à faible revenu. (On appelle «piège de l'aide sociale» la situation où certaines familles s'en tirent mieux, en termes de revenus et d'avantages, en demeurant à l'aide sociale plutôt qu'en occupant des emplois sous-payés.)

De plus, nous devons continuer à presser le gouvernement de tenir compte de l'urgence de hausser les barèmes d'aide sociale à un niveau qui reflète le véritable coût de la vie.

Cependant, nous devons garder à l'esprit que le lobbying en matière de politiques sociales n'a pas lieu dans le vide. Les attitudes publiques et l'environnement politique plus large ont un impact important sur notre capacité à exercer une influence positive dans l'arène politique. C'est pourquoi il est également crucial de participer à des campagnes comme «L'Ontario a besoin d'une augmentation!», de poursuivre notre travail d'éducation populaire, d'interpeller nos médias locaux et d'invoquer des arguments juridiques fondés sur les causes systémiques de la pauvreté vécue par nos clientèles.

Considérant l'attention politique et publique croissante accordée aux enjeux de l'aide sociale et la vigueur croissante du mouvement anti-pauvreté, le terrain est de plus en plus fertile pour un lobbying progressiste au sujet des politiques ontariennes.

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

par Joanna Tie, directrice des services administratifs du CASR

La clinique est fière d'annoncer la nomination de deux nouveaux membres à son C.A. d'ici à l'AGA d'octobre. **Gilles Séguin** habite à Ottawa. Récemment retraité de la Fonction publique fédérale, il possède 30 années d'expérience comme chercheur spécialiste des programmes provinciaux et territoriaux d'aide de dernier recours. Il a quitté son emploi au gouvernement pour travailler à temps plein sur son site Web, Sites de recherche sociale du Canada, <http://www.canadiansocialresearch.net>. Il distribue également un bulletin hebdomadaire à plus de 1 100 abonnés-es. Son site et son bulletin visent les personnes qui élaborent les politiques sociales canadiennes et celles qui étudient et qui critiquent ces politiques. On peut trouver d'autres renseignements au sujet de Gilles sur le site <http://www.utoronto.ca/facsocwk/sane/fellows.html>

Kathleen Williams est mère de deux adultes et grand-mère de deux petits-enfants. Aveugle au sens de la loi, elle s'est dévouée pour la communauté des aveugles et des amblyopes au sein de diverses organisations comme White Cane et la section C.-B./Yukon du Conseil canadien des aveugles. Depuis son arrivée en Ontario, elle s'est activée au Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN) et à celui elle de l'Ontario et a participé à plusieurs comités critiques des problèmes d'accès couverts par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, dans sa communauté de Georgetown. Les enjeux des droits de la personne et son engagement à ce titre ont toujours pavé la voie de son implication active dans sa collectivité.

Le Conseil a également accepté avec grand regret la démission de **Terry O'Connor**, de North Bay, que le C.A. tient à remercier chaleureusement de sa contribution au travail de la clinique et notamment de ses commentaires réfléchis et de son engagement passionné pour la cause.

Assurez-vous de participer à notre troisième Assemblée générale annuelle, qui aura lieu cette année **le 17 octobre 2004**, de 13 h à 15 h. Impliquez-vous, devenez membre de la clinique!

FRANC PARLER est le bulletin du Centre d'action pour la sécurité du Revenu, publié trois fois par année.

Le CASR est subventionné par Aide juridique Ontario pour travailler avec et pour les collectivités ontariennes à faible revenu dans les dossiers de la sécurité du revenu et de la pauvreté.